

## Projet de programme communal de développement rural de COUVIN

### Breve description du projet

---

<u>Demandeur :</u>	La commune de Couvin
<u>Breve description de la commune :</u>	La commune se compose de 15 villages et hameaux et compte près de 14.000 habitants. Elle présente une superficie de 210 km <sup>2</sup> .
<u>Auteur du PCDR :</u>	Bureau d'études Survey & Aménagement
<u>Organisme d'accompagnement :</u>	FRW
<u>Projet demandé en 1ère convention :</u>	Restauration des halles de Couvin afin de valoriser l'artisanat et les productions du terroir
<u>Date d'approbation par le Conseil Communal :</u>	30 septembre 2015

### Contexte de l'avis

---

<u>Date de réception du dossier :</u>	22 octobre 2015
<u>Référence légale rural du</u>	Article 13 §2 du décret relatif au développement du 11 avril 2014
<u>Portée de l'avis :</u>	Le projet de PCDR

**AVIS****La CRAT remet un avis favorable sur le projet de PCDR de Couvin pour une période de validité de 10 ans.**

Elle estime que l'opération de développement rural est globalement de qualité satisfaisante. Elle tient toutefois à faire remarquer que cet avis s'appuie largement sur la qualité des éléments complémentaires apportés lors de l'audition des représentants de la commune, car le document écrit est quant à lui jugé peu satisfaisant.

La CRAT considère que la partie I relative au diagnostic socio-économique est de qualité insatisfaisante. Elle constate qu'elle se limite à une simple description des caractéristiques socio-économiques et présente certaines données désuètes et des lacunes, notamment, en matière diversification agricole, de biodiversité, de sylviculture (aucun chapitre sur ce sujet) et de mesures agro-environnementales. Certains de ces aspects ont néanmoins été précisés lors de l'exposé oral.

Un véritable diagnostic nécessite une analyse plus fouillée des données compilées au niveau de chaque thématique afin de cerner davantage les forces et les faiblesses communales et ainsi se révéler un support efficace pour la suite de l'opération de développement rural. Les tableaux AFOM présentés pour chaque thématique restent eux aussi trop descriptifs ou généraux et n'ont vraisemblablement pas aidé à élaborer un cadre stratégique d'action pertinent.

Ces aspects analytiques ont pourtant été évoqués par les personnes présentes lors de l'exposé oral, notamment par les élus, démontrant une très bonne connaissance des enjeux du territoire par ceux-ci. Ce constat explique l'avis globalement favorable émis par la Commission.

Vu ces remarques, la CRAT ne peut que conseiller vivement à la commune de compléter son diagnostic socio-économique par cette lecture analytique et croisée des éléments qui y sont décrits, et que cette nouvelle version soit annexée au PCDR et communiquée pour information à la CRAT. Ces amendements paraissent indispensables pour assurer la cohérence et la pérennité du PCDR vis-à-vis de l'ensemble des acteurs locaux impliqués tout au long de son processus de concrétisation.

La CRAT estime que la partie II relative au processus participatif est de qualité satisfaisante. Elle apprécie la méthodologie employée pour cadrer les questions stratégiques de développement rural et les différentes démarches mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible, tels la jeunesse et les résidents des zones d'habitat permanent. Toutefois, elle constate que la CLDR ne s'est réunie que 12 fois en 5 ans et estime que celle-ci aurait dû faire un travail de réflexion plus approfondie pour dégrossir le nombre de projets au sein des lots 2 et 3.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement telle que présentée dans la partie III du document est de qualité tout juste satisfaisante. Malgré la présence d'un tableau AFOM (par ailleurs trop descriptif) et de planches illustratives, la CRAT estime que la stratégie retenue perd sa force et sa pertinence par le manque d'articulation et de lisibilité entre les parties I et II du document, ce qui s'explique notamment par la qualité insatisfaisante du diagnostic (partie I). Elle considère que les objectifs opérationnels sont trop nombreux et que leur formulation devrait être retravaillée.

Elle apprécie néanmoins la méthodologie d'élaboration de la stratégie en fonction des principes du développement durable et la présence d'effets multiplicateurs au niveau des objectifs opérationnels.

D'une manière plus globale, la Commission relève avec satisfaction l'implication des autorités communales depuis plusieurs années dans différents projets transcommunaux, comme le projet de valorisation touristique du massif forestier de Chimay et la Maison du tourisme des vallées des eaux vives.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV, la CRAT estime qu'elles sont de qualité satisfaisante. Celles-ci sont suffisamment abouties, particulièrement en ce qui concerne les lots 1 et 2. S'inscrivant dans une vision globale et transversale, elles répondent à différentes faiblesses du territoire et tentent d'apporter une réponse adaptée aux problématiques de développement. La CRAT apprécie la présence d'indicateurs de résultats et l'évaluation des impacts pour les fiches-projets reprises dans les lots 1 et 2 au regard des principes du développement durable ainsi que le travail déjà effectué dans le lot 0, ce qui traduit le volontarisme des acteurs locaux. Les fiches-projets, ancrées dans le territoire, sont susceptibles de créer une dynamique locale.

Bien que les fiches-projets soient diversifiées et intéressantes, la CRAT regrette toutefois leur abondance, en particulier celles reprises dans le lot 3, ce qui ne met pas suffisamment en évidence les bons projets. La CRAT s'étonne que certaines fiches soient classées dans le lot 3, notamment l'amélioration de la sécurité par les contrôles de police, l'établissement d'une réflexion sur la rationalisation de l'éclairage des bâtiments publics et touristiques ou encore le respect des règles d'aménagement du territoire... Ces fiches-projets devraient être réalisées plus rapidement ou semblent relever de la bonne gestion communale. Par ailleurs, la CRAT demande que la priorisation des fiches-projets soit retravaillée en cohérence avec les autres parties du document.

La CRAT estime que la partie V relative au tableau récapitulatif est de qualité insatisfaisante. Celui-ci ne présente pas une vision complète des différentes fiches-projets : absence de mention des projets repris dans les lots 0 et 3, de distinction entre fiches-projets matérielles et immatérielles, manque de précisions concernant la programmation temporelle... Il ne constitue donc pas un véritable tableau de bord. La Commission conseille vivement à la commune de revoir ce tableau pour qu'il constitue une aide effective dans le suivi de son opération de développement rural.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention, à savoir la restauration des halles de Couvin afin de valoriser l'artisanat et les productions du terroir, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité et justifiée. En effet, le projet vise, notamment, à dynamiser la vie économique, à promouvoir les projets, l'artisanat et les produits locaux, à apporter une aide aux producteurs et aux commerçants locaux et à créer du logement et un lieu de cohésion sociale.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président